Addenda

Consultation sur la modification de la liste des espèces de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) – Espèces terrestres Janvier 2008

Page 8 - *2ième paragraphe sous Section « Sollicitation des commentaires du public au sujet de la modification proposée de l'Annexe 1 »*

Veuillez prendre note que le texte :
« Pour vous assurez que vos commentaires seront considérés, veuillez les envoyer au plus tard :

- le 18 avril 2008 pour les espèces faisant l'objet de consultations normales ;
- le 27 mars 2009 pour les espèces faisant l'objet de consultations prolongées. »

est remplacé par le suivant :
« Pour vous assurez que vos commentaires seront considérés, veuillez les envoyer au plus tard :

- le 25 mars 2008 pour les espèces faisant l'objet de consultations normales ;
- le 27 mars 2009 pour les espèces faisant l'objet de consultations prolongées. »

Page 9 - *4ième paragraphe sous Section « Consultations normales et prolongées »*

Veuillez prendre note que le texte :
« Les commentaires sur les espèces faisant l'objet de consultations normales doivent être reçus au plus tard le 18 avril 2008 »

est remplacé par le suivant :
« Les commentaires sur les espèces faisant l'objet de consultations normales doivent être reçus au plus tard le 25 mars 2008 »

De plus, veuillez prendre note que la période de consultation publique suivant la publication de la modification proposée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* dans la Partie I de la *Gazette du Canada* sera prolongée à 60 jours afin d'atténuer tout inconvénient résultant de cette correction.

Virginia Poter
Directrice Générale
Service canadien de la faune
Environnement Canada
351 Boul. St. Joseph
Gatineau, Que K1A 0H3